



Réouverture d'un dossier après jugement

Par **diompe**, le **04/03/2010** à **18:15**

Bonjour,

je possède un restaurant-bar qui avait subi des dégâts des eaux. suite à cela, la mairie avait ordonné sa fermeture. Mon bailleur qui devait effectuer des travaux, ne les a pas faits à temps et j'ai perdu en chiffre d'affaires. l'affaire a été jugée. je ne sais par quel mirage j'ai été débouté. je souhaiterai ré-ouvrir ce dossier. A quel juge dois-je m'adresser ?

Merci d'avance.

Par **JCBEXPERT**, le **05/03/2010** à **09:38**

Pouvez-vous vous expliquez un peu plus ?

Sur quelles bases aviez-vous assigné votre propriétaire ?

Devant quelle juridiction ?

De quand date le jugement qui vous a déboutée ?